

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
Bureau international



(43) Date de la publication internationale
29 décembre 2011 (29.12.2011)

PCT

(10) Numéro de publication internationale

WO 2011/161087 A1

(51) Classification internationale des brevets :
A61B 3/032 (2006.01) A61B 5/11 (2006.01)
A61B 3/113 (2006.01) G02C 13/00 (2006.01)
A61B 3/14 (2006.01)

(72) Inventeurs; et

(75) Inventeurs/Déposants (*pour US seulement*) :
ENCAOUA, David [FR/FR]; 176 route de Saint-Germain, F-78420 CARRIERES SUR SEINE (FR).
THOMET, Pascal [FR/FR]; 18 rue des Canettes, F-75006 PARIS (FR).

(21) Numéro de la demande internationale :
PCT/EP2011/060304

(74) Mandataire : LE FORESTIER, Eric; Cabinet Regimbeau, 20 rue de Chazelles, F-75847 PARIS CEDEX 17 (FR).

(22) Date de dépôt international :
21 juin 2011 (21.06.2011)

(81) États désignés (*sauf indication contraire, pour tout titre de protection nationale disponible*) : AE, AG, AL, AM, AO, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CL, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DO, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT, HN, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG, KM, KN, KP, KR, KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LY, MA, MD, ME, MG, MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM, PE, PG, PH, PL, PT, RO, RS, RU, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, SY, TH, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.

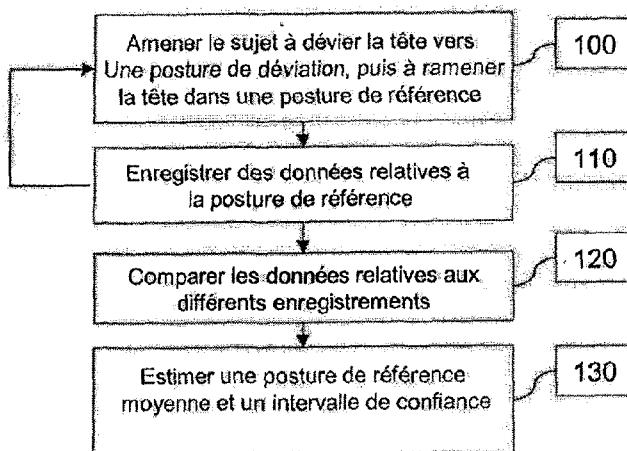
(25) Langue de dépôt : français
(26) Langue de publication : français
(30) Données relatives à la priorité :
1002603 21 juin 2010 (21.06.2010) FR
1056873 30 août 2010 (30.08.2010) FR

(71) Déposant (*pour tous les États désignés sauf US*) :
INTERACTIF VISUEL SYSTEME (IVS) [FR/FR]; 2, Cour Saint Pierre, F-75017 PARIS (FR).

[Suite sur la page suivante]

(54) Title : METHOD FOR ESTIMATING A REFERENCE POSTURE

(54) Titre : PROCEDE D'ESTIMATION D'UNE POSTURE DE REFERENCE



(57) Abstract : The invention relates to a method for estimating a reference posture of a subject with a view to taking measurements in order to determine the parameters for manufacturing a vision correction device, including, for a plurality of instances in which the head reaches a target reference posture from at least one deviated posture, the steps of: measuring the actual reference posture to thus obtain a plurality of sets of actual reference posture data, and storing said sets of data in a memory; and processing said sets of actual reference posture data using a digital processing unit in order to obtain an optimal reference posture.

(57) Abrégé : L'invention concerne un procédé d'estimation d'une posture de référence d'un sujet en vue de réaliser des mesures pour la détermination de paramètres pour la fabrication d'un dispositif de correction de vue, comprenant les étapes consistant, pour une pluralité d'arrivées de la tête sur une posture de référence cible à partir d'au moins une posture de diversion: - mesurer la posture de référence réelle, pour ainsi obtenir plusieurs ensembles de données de posture de référence réelle, et mémoriser lesdits ensembles de données, - à l'aide d'une unité de traitement numérique, traiter lesdits ensembles de données de posture de référence réelle pour obtenir une posture de référence optimale.

Figure 3

- 100 Have the subject deviate the head toward a deviation posture and then bring the head back to a reference posture
- 110 Record the data pertaining to the reference posture
- 120 Compare the data pertaining to the various recordings
- 130 Estimate a mean reference posture and a confidence interval



(84) **États désignés** (*sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible*) : ARIPO (BW, GH, GM, KE, LR, LS, MW, MZ, NA, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), européen (AL, AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, MK, MT, NL, NO, PL, PT, RO, RS, SE, SI, SK,

SM, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

Publiée :

— *avec rapport de recherche internationale (Art. 21(3))*

PROCEDE D'ESTIMATION D'UNE POSTURE DE REFERENCE

L'invention concerne l'analyse du comportement visuel d'un sujet, à des fins de personnalisation et d'optimisation des caractéristiques optiques de verres correcteurs ou de lentilles ophtalmiques qu'il doit porter, ainsi que 5 leur montage sur la monture.

Plus précisément, l'invention concerne l'analyse de la posture générale de la tête du sujet et la prise de mesures effectuées par un opticien, qui procède à l'acquisition de données nécessaires afin de déterminer la configuration générale d'implantation des verres correcteurs en regard des 10 yeux du sujet.

On connaît déjà de nombreux systèmes visant à optimiser la position des verres dans une monture par rapport à la position relative des pupilles des yeux du sujet et de la monture. A cet effet, des images fixes ou animées du visage portant la monture sont prises par une caméra, et la détection de 15 la position des yeux est effectuée de même que la détection de l'emplacement de la monture.

En particulier, le document FR-2860887A au nom de la demanderesse divulgue un système dans lequel, à partir d'une série d'images animées du visage du sujet en cours de mouvement devant un caméra fixe, on détermine 20 une image de référence dans laquelle le visage est le mieux axé sur la caméra, de manière à avoir la meilleure définition de la position relative des yeux et de la monture.

Parallèlement, des fabricants de verres ophtalmiques cherchent aujourd'hui à optimiser la conception de ces verres, notamment dans la 25 technologie des verres dits progressifs, en examinant le comportement du sujet lorsque son regard se déplace. Par exemple, le document FR-2892529A au nom de la demanderesse divulgue un système comprenant :

- une caméra,
- un écran permettant de représenter les images prises par la caméra,

- un accessoire 20 apte à être porté de façon fixe par la tête du sujet et portant une pluralité de repères visuels 21,
 - des moyens formant cible(s) visuelle(s) susceptibles de couvrir au moins deux positions déterminées par rapport à la caméra, et
- 5 - des moyens d'analyse d'image capables d'analyser la position des repères visuels dans les images prises par la caméra. Les moyens d'analyse d'image en déduisent alors la position et l'orientation dans l'espace de l'accessoire 20, et donc de la tête du sujet, lorsqu'il observe différentes régions des moyens formant cible(s) visuelle(s), pour en déduire notamment
- 10 des informations sur l'importance relative du mouvement de la tête lors du déplacement de la vision d'une cible à l'autre, ainsi que l'importance relative du mouvement des yeux.

Typiquement, l'accessoire 20 peut être conforme à l'accessoire illustré en figure 1 et comprendre des moyens formant indicateurs géométriques 21 choisis spécifiquement pour mettre en valeur l'orientation de la monture. Il peut être constitué d'un support longiligne portant une série de repères visuels 21, placés le long des branches des montures et/ou sur le montant supérieur de face de la monture.

Pour que les mesures soient précises, il est nécessaire que la tête du

20 sujet soit dans une posture de référence, et regarde dans une position définie, adaptée à la prise de mesures.

La posture de référence peut notamment être la posture de vision de loin, dans laquelle le porteur se tient dans une position naturelle et fixe un point à l'infini droit devant lui suivant un plan horizontal. En variante, la

25 posture de référence peut correspondre à une posture de vision de près, telle que la position de lecture, c'est-à-dire la position dans laquelle le sujet fixe un point à environ quarante centimètres de ses yeux et abaisse son regard de 30° par rapport au plan horizontal.

Dans la suite de cette description, la posture de référence

30 correspondra à la posture en vision de loin. Ceci n'est cependant pas limitatif et n'est donné qu'à titre d'exemple.

Lorsque l'opticien mesure la position relative des pupilles par rapport à la monture, il est alors indispensable qu'il s'assure que le porteur soit dans une posture proche de cette posture de référence.

Or les systèmes connus à ce jour ne permettent pas de déterminer 5 avec précision et de manière automatique si la posture du sujet est proche de la posture de référence. Cela est donc généralement fait manuellement, par l'opticien lui-même, à partir de la simple observation de la posture du sujet au moment de la prise des mesures. Pour cela, l'opticien peut notamment s'aider des systèmes décrits précédemment, qui donnent une 10 valeur de l'inclinaison de l'accessoire fixé sur la monture.

La posture du sujet peut par exemple être décrite (de manière non limitative) à l'aide de deux angles pour une direction du regard connue. Le premier angle correspond au cap de la tête, c'est à dire un angle orienté qui reflète le fait que le sujet a tendance à avoir la tête plus ou moins tournée à 15 gauche ou à droite lorsqu'il regarde un objet placé droit devant lui.

Le deuxième angle correspond à l'inclinaison de la tête, c'est à dire un angle orienté qui reflète le fait que le sujet a tendance à avoir la tête plus ou moins relevée ou abaissée lorsqu'il regarde un objet placé droit devant lui. Pour une monture donnée, ce deuxième angle peut être la mesure de l'angle 20 pantoscopique, c'est à dire la mesure de l'inclinaison du plan moyen de la lentille correctrice par rapport à la verticale.

Afin de déterminer la distance entre les pupilles du sujet (un des paramètres pour la fabrication des dispositifs de correction), l'opticien utilise généralement un pupillomètre. Dans ce cas, le cap est arbitrairement 25 supposé nul puisque le pupillomètre est en appui contre le front du sujet. Néanmoins, ce dispositif ne permet pas de tenir compte de l'angle pantoscopique qui doit être mesuré séparément, ni, le cas échéant, du fait que le sujet puisse présenter un port de tête latéralisé (tendance du sujet à regarder plutôt à droite ou à gauche dans sa position de référence).

30 Néanmoins, cette approche ne garantit pas que la position prise par le sujet corresponde bien à sa position de référence naturelle et n'est pas

influencée par la présence notamment de l'opticien, d'un objet particulier dans la pièce ou de l'état psychologique instantané du sujet (effet du magasin qui peut intimider le sujet, contraintes liées aux demandes de l'opticien, etc.). Par exemple, si le porteur baisse trop la tête lors de la prise 5 de mesures, on obtiendra des valeurs de mesures de hauteur trop fortes. Dans le cas de verres progressifs (pour lesquels la puissance de correction varie de haut en bas), il pourra alors avoir ses yeux en regard de la zone de correction de près, alors que l'objet qu'il regarde est au loin.

La posture de référence naturelle est cependant d'une grande 10 importance car elle détermine la manière dont le porteur va projeter son regard sur les verres de lunettes dans sa position de confort maximum. Une mauvaise posture conduit donc à de mauvaises mesures de centrage des verres. Il est donc primordial de choisir une image posture correcte pour le calcul de la projection du regard sur les verres de lunette et donc d'évaluer la 15 qualité de la posture du porteur pendant la mesure.

A titre d'illustration numérique, une erreur d'un degré sur l'orientation de la tête a pour conséquence une erreur de centrage d'environ 0.4 millimètres, alors que la précision recherchée doit être inférieure au demi millimètre.

20 Une approximation de l'inclinaison dans la posture de référence en vision de loin peut également être réalisée par référence au plan de Frankfort qui peut être défini par les tragions et le bas des orbites oculaires. Une première approche pour mesurer le plan de Francfort est d'utiliser les deux centres de rotation de l'œil pour déterminer un premier axe qui sera par 25 définition parallèle au plan de Francfort et à une distance connue, d'environ 22 millimètres du plan de Frankfort. Ensuite on place manuellement, automatiquement ou d'une manière semi-assistée la position d'au moins un tragion sur au moins deux images du visage du sujet portant un accessoire 20 tel que celui défini plus haut. Les points du tragion étant des points de 30 références (visibles) et le tragion étant immobiles dans le repère de l'accessoire 20, il peut être positionné en trois dimensions comme étant

l'intersection des deux droites d'observation passant par les tragions et le centre optique de la caméra. Le plan de Francfort peut alors facilement être calculé comme étant le plan contenant le tragion et tangent au cylindre.

Ce plan est réputé horizontal lorsque le sujet est en position de vision
5 de loin. Cette mesure est morphologique et indépendante de la posture du sujet pendant la mesure. Cependant cette approche ne garanti pas que la position naturelle en vision de loin coïncide parfaitement avec un plan de Frankfort horizontal.

L'invention vise donc à proposer un procédé permettant de déterminer
10 avec précision une position de référence naturelle du sujet, en tout ou partie automatique.

Pour cela, l'invention propose un procédé d'estimation d'une posture de référence d'un sujet en vue de réaliser des mesures pour la détermination de paramètres pour la fabrication d'un dispositif de correction de vue,
15 comprenant les étapes consistant, pour une pluralité d'arrivées de la tête sur une posture de référence cible à partir d'au moins une posture de diversion :

- lors de chaque arrivée sur la posture de référence cible, mesurer la posture de référence réelle, pour ainsi obtenir plusieurs ensembles de données de posture de référence réelle, et mémoriser lesdits ensembles de données,
20

- à l'aide d'une unité de traitement numérique, traiter lesdits ensembles de données de posture de référence réelle pour obtenir une posture de référence optimale.

L'enchaînement de ces étapes permet ainsi d'obtenir une posture de référence optimale, et ce malgré le fait que chaque diversion augmente les dispersions et donc la variabilité du port de tête. La mise en œuvre de diversions répétées était donc quelque chose que l'homme du métier aurait cherché à éviter.
25

Certains aspects préférés mais non limitatifs du procédé selon
30 l'invention sont les suivants :

- la posture de référence réelle est mesurée lors de l'arrivée de la tête sur la posture de référence cible ;
- au moins deux postures de référence réelles sont mesurées correspondant à deux postures de diversion opposées, et la posture de référence optimale est obtenue en effectuant une moyenne des postures de référence mesurées lors des ces deux postures de diversion opposées ;
- le procédé comprend en outre l'obtention d'un intervalle de confiance sur ladite posture de référence optimale ;
- la posture de référence cible correspond à une posture dans laquelle le sujet regarde naturellement une cible déterminée ;
 - la posture de référence correspond à la posture de vision de loin ou de vision de près du sujet ;
 - les données de posture comprennent une valeur d'angle pantoscopique et de cap de la tête du sujet ;
- les valeurs d'angle pantoscopique et de cap sont déterminées au moyen de probabilités conditionnelles dépendant des ensembles de données de posture de référence réelle précédents et/ou du type de posture de diversion précédente ;
 - le procédé comprend en outre l'application d'un poids aux données en fonction de leur pertinence respective pour l'évaluation de la posture de référence optimale et de l'intervalle de confiance ;
 - le procédé comprend en outre une étape de détermination du plan de Frankfort du sujet ;
 - on intègre en outre des données du plan de Frankfort dans les données prises en compte pour la détermination de la posture de référence optimale et de l'intervalle de confiance ;
 - le procédé comprend en outre l'extrapolation de données supplémentaires relatives à des postures de référence qui n'ont pas été prises par le sujet à partir des données enregistrées ;
- la mesure de la posture de référence réelle comprend la localisation de points singuliers sur au moins une image du sujet ;

- les points singuliers sont portés par un accessoire fixé sur une monture de lunettes portée par le sujet ;
- le procédé comprend en outre l'édition des données de posture utilisée pour le calcul des paramètres de fabrication du dispositif de correction, à partir :
 - de l'intervalle de confiance et de la posture de référence optimale d'un ensemble de données d'une posture de référence réelle ou extrapolée à partir des ensembles de données réelles,
 - de la présentation d'une image du sujet dans cette posture et/ou de l'impact du choix de cette posture sur les paramètres de fabrication du dispositif de correction.

10 Selon un deuxième aspect, l'invention propose un système d'estimation d'une posture de référence d'un sujet adapté pour être mis en œuvre dans un procédé selon l'invention, comprenant :

- des moyens pour mesurer, lors de chaque arrivée sur la posture de référence cible, la posture de référence réelle, pour ainsi obtenir plusieurs ensembles de données de posture de référence réelle,
- des moyens pour mémoriser lesdits ensembles de données,
- une unité de traitement numérique adaptée pour traiter lesdits ensembles de données de posture de référence réelle pour obtenir une posture de référence optimale.

15 Certains aspects préférés mais non limitatifs du système sont les suivants :

- l'unité de traitement numérique permet en outre d'obtenir un intervalle de confiance sur ladite posture de référence optimale ;
- le système comprend en outre comprend en outre un dispositif d'affichage portable adapté pour être porté par le sujet, et en ce que les moyens de mesure comprennent un dispositif de capture d'image, fixe par rapport au dispositif d'affichage portable ; et
- le dispositif d'affichage comprend en outre des cibles visuelles.

Selon un dernier aspect, l'invention propose un produit programme d'ordinateur comprenant des instructions de code de programme pour l'exécution des étapes du procédé décrit ci-dessus, lorsque ledit programme est exécuté par un ordinateur.

5

D'autres caractéristiques, buts et avantages de la présente invention apparaîtront mieux à la lecture de la description détaillée qui va suivre et en regard des dessins annexés donnés à titre d'exemples illustratifs et sur lesquels :

10 La figure 1 représente une vue en perspective d'un exemple d'accessoire pouvant être utilisé dans la mise en œuvre du système et du procédé selon l'invention,

La figure 2 représente un schéma bloc de différents composants du système de l'invention, et

15 La figure 3 est une représentation graphique des différentes étapes selon une forme de réalisation de l'invention, et

La figure 4 est une vue de face d'un exemple de système portable pouvant être utilisé dans la mise en œuvre du système et du procédé selon l'invention.

20

Comme illustré sur la figure 2, un système conforme à l'invention comprend par exemple un bâti dans la région supérieure duquel sont logés un dispositif de capture d'images 12 tel qu'une caméra, placé à proximité d'un dispositif permettant d'obtenir une cible que le sujet va fixer dans la posture de référence, tels qu'un miroir sans tain placé devant la caméra. La caméra 12 est reliée à une unité centrale 11 pour l'acquisition des images vidéo. Un clavier 16, ainsi que tout autre dispositif d'entrée et de sortie tel que souris, un écran 14, etc. permet de commander le système.

Par exemple, il est possible d'intégrer l'invention dans le dispositif 30 commercialisé sous le nom d'Activisu Expert 3 par la demanderesse.

Un tel dispositif comprend un miroir sans tain positionné verticalement. La caméra est placée derrière le miroir de sorte que la position de son axe optique principal par rapport au miroir soit connue. Typiquement, la caméra est disposée de sorte que son axe optique principal s'étende sensiblement perpendiculairement au miroir.

Par ailleurs, l'accessoire 20 a la forme d'un clip et est placé sur la monture.

Pour plus de détails sur le système, on pourra se référer par exemple aux demandes citées précédemment n°FR-2860887A ou FR-2892529A.

En variante, il n'est pas nécessaire de partir d'une image (ou toutes autre information utile aux mesures de centrage) pour chaque mesure de posture. Il est possible par exemple de mettre en œuvre un système de suivi de la position de la tête en temps réel (ou calcul différé) associé à un appareil photo. L'étude de la posture sera alors réalisée avec un grand nombre de mesures de la posture alors qu'une seule (ou quelques) photo(s) sera(seront) prise(s) pour le centrage.

Des exemples de systèmes de suivi de la position de la tête peuvent être les suivants, de manière non limitative :

- Un accéléromètre placé de manière fixe par rapport à la tête. Une acquisition continue de l'accélération permet après un étalonnage approprié d'obtenir un suivi de la position de la tête.

- Un système par ultrason comme le Vision Print System commercialisé par la société Essilor, permettant de mesurer le coefficient œil-tête pour la personnalisation du verre Ipseo.

- Des émetteurs infrarouges placés sur la tête du sujet, par exemple sur un accessoire 20 du type décrit précédemment ou sur tout objet fixe par rapport à la tête qui soit équivalent, associés à une caméra infrarouge. Le système est alors similaire au système d'Activisu Expert 3, mais met en œuvre une caméra infrarouge au lieu d'une caméra sensible uniquement au spectre visible, et en utilisant des repères émettant dans le spectre

infrarouge au lieu d'utiliser des repères visuels d'une couleur déterminée (vert sur le système Activisu Expert 3).

- Tout système de reconstruction tridimensionnelle du visage permettant d'obtenir un paramètre de posture suffisamment précis pour
- 5 l'étude, ce paramètre pouvant être la rotation de la tête autour l'axe vertical (le cap) ou autour de l'axe horizontal orienté droite/gauche (lié à l'angle pantoscopique). Cela peut être une reconstruction tridimensionnelle de points remarquables du visage par stéréoscopie (ou photogrammétrie) à l'aide de deux caméras (ou une reconstruction avec une seule caméra
- 10 associée à un moyen de remise à l'échelle suffisamment précis pour l'étude (le moyen de remise à l'échelle pouvant être par exemple une distance connue entre deux des points remarquables identifiés sur une image).

Lors de la prise de mesure par l'un de ces dispositifs de suivi de la posture, on effectue en outre un lien entre ces mesures et une image du sujet afin de calculer la posture optimale

Afin de déterminer la posture naturelle du sujet, le procédé selon l'invention comprend notamment l'itération d'étapes réalisées au moyen de prises de vues (ou d'un dispositif équivalent de suivi de la position) et de calcul d'une posture optimale à partir de ces prises de vue.

20 Selon une forme de réalisation, le procédé comprend les étapes consistant à enregistrer 110 dans un premier temps une pluralité de postures du sujet grâce à la caméra 12, et, à chaque étape d'enregistrement, à faire effectuer au porteur au moins un mouvement déterminé avant de revenir à une posture de référence donnée 110.

25 Par exemple, les postures enregistrées peuvent correspondre à la posture à un instant donné du sujet lorsqu'il se regarde dans le miroir. Puis, par des moyens induisant un déplacement spontané tels que des instructions vocales, des messages affichés sur un écran, l'allumage d'une lumière dans un endroit donné de la pièce afin d'attirer le regard du sujet, ou plus
30 généralement tout moyen amenant le patient à modifier sa posture, on induit 110 le déplacement du sujet ou du moins la rotation de sa tête avant de le

ramener vers la position initiale de référence dans laquelle il se regarde dans le miroir.

Typiquement, il est possible de demander au sujet de tourner la tête à droite ou à gauche, de regarder au sol ou au plafond, de lire un document, 5 de fermer les yeux, l'idée de base étant de le distraire temporairement afin de « réinitialiser » sa posture et de s'approcher de sa posture naturelle, malgré l'environnement et son état psychologique. On parvient ainsi à amener le sujet à placer son regard droit devant lui de manière généralement plus naturelle à chaque itération. L'amélioration n'est cependant pas garantie 10 à chaque itération, dans la mesure où le sujet peut par exemple présenter une fatigue qui va l'amener à modifier sa position de référence. C'est pourquoi on privilégie l'utilisation d'une estimation statistique implémentée sur la base des différentes postures plutôt que la sélection de la dernière posture mesurée.

15 Dans le cas où la posture de référence correspond à la vision de près en position de lecture, le sujet fixe une cible et on effectue des mesures afin d'évaluer la distance entre la cible et la monture porté par le sujet, le cap, et l'angle formé par l'inclinaison du plan moyen des lentilles correctrices par rapport au plan vertical contenant la direction du regard du sujet lorsqu'il fixe 20 la cible (l'angle pantoscopique étant propre à la vision de loin).

Pour cela, la cible peut être sur une tablette 30, et la position de la monture est déterminée par l'intermédiaire de l'accessoire 20 fixé sur celle-ci.

Ici, la tablette 30 est un système portable doté d'un dispositif 25 d'affichage 31, tel qu'un écran à cristaux liquides, et sur laquelle est monté un dispositif de prise d'image 12' tel qu'une caméra.

L'écran peut par exemple mesurer environ 40 cm de large pour 25cm de haut.

30 Avantageusement, cette tablette 30 permet ainsi de positionner le sujet par celle-ci. La personne peut donc se positionner face à tablette 30, et

donc face à la caméra 12', la tablette 30 remplaçant avantageusement un miroir ou tout autre dispositif d'aide au positionnement.

Le sujet peut alors saisir la tablette 30 dans ses mains, comme un livre ou un journal, de telle sorte qu'il puisse fixer confortablement les éléments 5 affichés par l'écran 31.

Il est par exemple possible d'afficher un ou plusieurs textes, des images, des publicités, fixes ou mobiles sur l'écran.

Typiquement, l'écran 31 peut afficher des informations sur les verres et lentilles existantes. Il peut également renvoyer au sujet l'image prise par la 10 caméra, afin par exemple d'améliorer son centrage.

L'opérateur peut alors effectuer ses mesures, en demandant au sujet de visualiser les éléments affichés sur l'écran 31, puis un endroit de son choix dans la pièce, etc. de manière à déterminer, à l'aide de la caméra 12' montée sur l'écran 31 et/ou de la caméra 12, la posture de référence en 15 position de lecture du sujet.

Selon une autre forme de réalisation, la tablette 30 comporte elle-même des moyens permettant de distraire le sujet afin de l'amener vers sa posture de référence naturelle.

Typiquement, la tablette 30 peut afficher un texte s'étendant sur toute 20 la largeur de l'écran 31. De la sorte, lorsque le sujet lit le texte affiché, son regard parcourt l'écran et sa tête effectue un mouvement de rotation gauche/droite et haut/bas. Il est alors possible de déterminer la posture de référence du sujet, dans la mesure où le mouvement de la tête induit par la lecture du texte constitue une distraction suffisante pour réinitialiser la 25 posture du sujet en position de lecture: en effet, lorsque celui-ci fixe ensuite un élément cible sur la tablette 30, telle qu'une image centrée ou une diode électroluminescente fixe par rapport à l'écran 31, sa position est plus naturelle qu'avant lecture.

De manière approximative, la posture de référence en position de 30 lecture peut être déterminée comme étant la moyenne entre les postures extrêmes de lecture du texte sur l'écran 31.

Grâce à l'affichage du texte par l'écran 31, il est en outre possible d'effectuer une mesure d'un coefficient œil-tête (c'est-à-dire un rapport moyen entre l'angle de rotation de l'œil et la rotation de la tête du sujet), en déterminant, grâce à la caméra, l'intervalle angulaire de la tête du sujet : 5 connaissant la distance entre la tête du sujet et la largeur de l'écran, on en déduit alors l'intervalle angulaire parcouru par les yeux du sujet au cours de la lecture, ainsi que le coefficient œil-tête.

En variante, un texte est affiché à différents endroits de l'écran et/ou dans différentes tailles, de manière à amener le sujet à regarder différents 10 endroits de l'écran avant de retourner sur l'élément cible. Une étude comportementale approfondie est en outre possible si la cible reste sensiblement ponctuelle (par exemple un texte très court) et se déplace en des positions variées de lecture (en haut, en bas, à droite ou à gauche), l'écran 31 étant piloté par l'unité de traitement 11, il est alors possible de 15 savoir à tout moment comment évolue le port de tête en fonction des déplacements de la cible.

Selon une autre variante encore, outre les cibles visuelles affichées par l'écran 31, la tablette 30 peut comporter des cibles visuelles 32, telles que des diodes électroluminescentes (LED), fixes par rapport à l'écran. Un 20 signal sonore peut accompagner l'allumage/l'extinction des cibles.

Par exemple, deux ensembles de LEDs peuvent être fixés sur des bras qui s'étendent radialement depuis des côtés latéraux de la tablette 30, de manière à créer trois ensembles de cibles visuelles 32 pour le sujet.

Ici, chaque bras comporte quatre LEDs, séparées les unes des autres 25 d'une distance comprise entre approximativement 0.5 cm et 5 cm, de préférence environ 2 cm. Avantageusement, la mise en œuvre d'une pluralité de LEDs adjacentes sur chaque bras permet d'adapter l'écart angulaire entre l'accessoire (et donc la tête du sujet) et la cible visuelle latérale (i.e. ici la LED allumée lors de la mesure) en fonction de la distance entre la tablette 30 et l'accessoire 20.

En variante (non illustré sur les figures), la tablette 30 ne comporte pas d'écran : elle comporte alors trois ensembles de LEDs, un central et deux latéraux.

Il suffit alors d'allumer successivement, de préférence de manière aléatoire, les cibles visuelles 32 afin de pouvoir effectuer les mesures du coefficient œil-tête et du cap, ainsi que de déterminer la posture naturelle du sujet.

Au cours de ces étapes, on procède à l'acquisition et à l'analyse automatique des données enregistrées, et il n'est plus nécessaire de se référer à la seule expertise de l'opticien.

On procède alors au calcul de la position de référence « optimale » 130 à partir des observations et des enregistrements, position pouvant être différente des positions observées et correspondre à une position intermédiaire ou extrapolée.

15 Ce procédé est basé sur l'utilisation d'un modèle du comportement humain face au dispositif pour interpréter les mesures de postures.

Il peut notamment prendre la forme de probabilités conditionnelles, par exemple la probabilité d'avoir une posture de référence optimale p sachant que l'on dispose d'une séquence de postures pi mesurée après i itérations, 20 et sachant les types de diversion utilisées (regarder en haut, à gauche, lire un document, etc.) préalablement à chaque posture pi . Par exemple des études ont montré que la probabilité que le cap de la tête soit bon est plus forte après avoir tournée la tête à droite puis à gauche qu'avant ces mouvements. Les mesures du cap obtenues après ces mouvements auront 25 donc un poids plus élevé dans les calculs de cette valeur. Des considérations similaires peuvent-être avantageusement faite pour l'angle pantoscopique après avoir regardé le plafond

Le modèle du comportement humain face au dispositif pourra notamment utiliser l'éventail des outils mathématiques de statistiques de 30 l'état de l'art et notamment :

- les probabilités conditionnelles, par exemple la probabilité d'avoir une posture p sachant que l'on dispose d'une séquence de postures pi , et dépendant des types de diversion utilisés (regarder en haut, à gauche, lire un document, etc.) préalablement à chaque posture pi : ces propriétés 5 conditionnelles pourront être organisées dans une chaîne de Markov.

- Des analyses avancées permettant de détecter si une valeur est « cohérentes » ou « aberrantes » et ainsi censurer les valeurs aberrantes
- Des réseaux bayésiens pourront par exemple être utilisés pour déterminer la séquence d'instruction de diversions à donner en fonction des 10 postures précédemment observées et des instructions de diversion précédemment données.

- Les probabilités bayésiennes (ou tout autre outil statistique adapté) pourront permettre de modéliser par exemple la corrélation entre une posture ou un paramètre de posture externe, et les paramètres de postures de 15 référence. Cette posture externe ou ce paramètre de posture externe pourra par exemple être : La posture en vision de lecture alors qu'on cherche à mesurer la posture en vision de loin. Le coefficient œil-tête – mesuré par un système tel que Activisu Expert 3 développé par la demanderesse, ou encore le Vision Print system développé par Essilor - à savoir le pourcentage 20 de rotation de la tête par rapport à la rotation de l'œil lorsqu'on regarde un objet placé à 40° sur le côté de la tête.

Le résultat obtenu est sous la forme d'une valeur « optimale » et d'un intervalle de valeurs possibles.

Par valeur de posture, on comprendra ici notamment la valeur de 25 l'angle pantoscopique et du cap pour une posture donnée.

Le modèle du comportement humain face au dispositif peut en outre être complété par un modèle « a priori », en particulier pour la mesure du cap, afin de réduire le nombre d'échantillons nécessaire pour détermination de la posture naturelle de référence du sujet. Un tel modèle « a priori » peut 30 par exemple être utilisé pour améliorer le calcul du maximum de vraisemblance par inférences bayésiennes, en permettant notamment de

compter sur une posture de référence plutôt qu'une autre, en particulier lorsque les postures prises par le sujet sont très instables, en se fondant sur des analyses statistiques.

Par exemple, on sait que le cap d'une personne est généralement plus proche de 0° que de 3°. Par conséquent, l'utilisation du modèle a priori implique de choisir une posture de référence proche de 0° plutôt que de 3° en cas d'instabilité des mesures.

Selon une forme de réalisation, l'utilisation d'un tel modèle a priori est progressive. De la sorte, plus les mesures effectuées sur le sujet sont stables, moins le modèle a priori est utilisé. Et *a contrario*, plus les mesures effectuées sont instables, plus le modèle a priori est privilégié, la moyenne des mesures n'étant pas suffisamment pertinente en raison de leur dispersion.

La détermination de la posture de référence naturelle « optimale » est alors plus fiable.

La mise en œuvre du modèle a priori peut également être adaptée à la mesure de l'angle pantoscopique. Elle est cependant plus difficile que dans le cas de la mesure du cap, étant donné que l'angle pantoscopique peut varier entre 2 et 18°, au lieu de 0-3° pour le cap, et qu'il dépend entre autres de la monture et du port de tête du sujet. Typiquement, lorsque les mesures sont effectuées pour des verres progressifs, un modèle a priori peut privilégier des valeurs hautes pour l'angle pantoscopique afin de dégager la vision de loin du sujet, en prenant en compte de la posture après relèvement de la tête (lors du passage de la position de lecture à la position de loin).

L'opticien peut alors utiliser son expertise ou choisir la meilleure posture parmi l'espace de valeurs possibles proposées, et le système peut afficher en temps réel l'impact d'un choix de valeur de posture sur les résultats de mesures afin d'aider l'opticien dans sa décision.

En variante, l'affichage se fait de manière différée, par exemple à la fin de l'enregistrement de la série de postures *pi*.

Il est également possible d'afficher une image représentant la posture du porteur correspondant à une valeur de posture possible sélectionnée par l'opticien, afin de l'aider à vérifier que cette valeur correspond à la posture qu'il observe sur le porteur ou qu'il souhaite utiliser pour le centrage.

5 Cette image peut être l'image la plus représentative parmi celles enregistrées lors de la mesure (mesure de la posture et mesure de centrage). En variante, l'image affichée peut résulter de la production en image de synthèse de la posture, en effectuant une reconstruction tridimensionnelle à partir des images réelles et en interpolant les images 10 enregistrées lors de l'itération.

Par exemple, il est possible de prendre la moyenne (qui pourra être pondérée par des critères de probabilités conditionnelles obtenus au moyen d'outils statistiques) comme valeur « optimale » et d'utiliser l'écart type pour calculer un intervalle de confiance comme intervalle de valeurs possibles.

15 De manière optionnelle, si la dispersion de l'angle pantoscopique (inclinaison haut/bas) est trop importante, on peut alors proposer à l'utilisateur de mesurer le plan de Frankfort, par exemple en déterminant la position de l'œil et du tragion, et de l'utiliser pour améliorer les valeurs possibles et la valeur optimale.

20 Par défaut, on peut par exemple prendre la valeur du plan de Frankfort comme valeur optimale, ou l'utiliser pour détecter des valeurs de mesures aberrantes à censurer et réduire la dispersion. On peut en outre estimer la précision du plan de Frankfort et éventuellement en tenir compte dans les calculs statistiques, notamment avec un poids supérieur aux valeurs 25 considérées comme moins pertinentes.

Par exemple, dans le cadre d'une mesure de la posture naturelle en vision de loin, l'invention peut comprendre les étapes suivantes.

L'opticien place le sujet devant le miroir.

De préférence, le sujet porte l'accessoire 20 formé de moyens formant 30 indicateurs géométriques 21.

Des indications de « diversion » sont alors données au sujet (étape 100) : elles sont par exemple affichées sur l'écran et répétées par l'opticien, ou encore annoncées par haut-parleur, et l'opticien veille à ce qu'elles soient exécutées. Les instructions consisteront par exemple à demander de 5 regarder le pont de la monture dans le miroir (ou tout autre cible pour la vision de loin) afin de déterminer une première posture de référence, puis à demander de suivre des indications de diversion afin d'amener le sujet dans une posture de diversion (tourner franchement la tête à droite ou à gauche, lever ou baisser franchement la tête, se tourner vers l'opticien (qui peut être 10 placé derrière le sujet), fermer les yeux, se déplacer et se diriger vers un autre lieu avant de revenir face au miroir, etc.).

On demande alors au sujet de reprendre sa posture de référence, par exemple en fixant à nouveau le pont de la monture dans le miroir, et on enregistre la nouvelle posture de référence (étape 110).

15 Cette opération (diversion puis retour à la posture de référence et enregistrement de cette dernière posture de référence) est répétée au moins une fois, de préférence plusieurs fois.

En variante, la posture de référence enregistrée correspond à une posture de diversion du sujet, c'est-à-dire une posture dans laquelle celui-ci 20 fixe une cible donnée (par exemple à droite ou en haut). L'opérateur demande alors au sujet de fixer une deuxième cible, dans la direction opposée (par exemple à gauche ou en bas, respectivement). La posture de référence du sujet (qui est prise en compte pour la détermination de la posture naturelle « optimale ») correspond alors à une moyenne (qui peut 25 être pondérée) de ces deux postures de diversion.

Bien entendu, les postures peuvent être enregistrées en continu, sans que la posture de diversion pour laquelle la mesure est effectuée corresponde nécessairement à la position extrême de la diversion, grâce à la prise d'images en continu faite par la caméra. Ainsi, par exemple, il est 30 possible de demander au sujet d'effectuer un mouvement continu de rotation droite/gauche de la tête et d'enregistrer deux postures de diversion, l'une à

droite et l'autre à gauche, qui ne correspondent pas aux postures extrêmes du mouvement de rotation. De la sorte, on peut choisir par exemple des postures correspondant à la fixation de cibles légèrement décentrées à droite et à gauche (+/- 6° par exemple par rapport à la posture à 0°), et en faire la 5 moyenne afin d'obtenir la posture de référence *pi* à prendre en compte pour les calculs de la valeur « optimale » de la posture de référence naturelle. Afin d'améliorer les mesures, il est même possible d'effectuer plusieurs mesures entre les deux points extrêmes des postures de diversion droite et gauche, puis de calculer une moyenne intégrée de ces mesures afin de déterminer la 10 posture de référence *pi*.

Cette variante de réalisation présente l'avantage d'être moins brusque pour le sujet et plus fiable, puisque le sujet n'a plus besoin de repositionner sa tête au centre après chaque diversion. Par ailleurs, on privilégie des 15 postures de diversions ayant une faible amplitude afin de rester dans l'intervalle de confort du sujet.

Avantageusement, les opérations de diversion diffèrent d'une itération à l'autre. Par exemple, il est possible de demander successivement au sujet de tourner la tête franchement à droite, puis à gauche, puis de regarder le plafond, le sol, de lire un document, le but étant de réinitialiser la posture de 20 référence (ici, la posture correspondant à la vision de loin) afin de déterminer la posture naturelle du sujet.

Par ailleurs, le choix des diversions ainsi que l'ajustement des calculs peuvent dépendre du type de verre à réaliser pour la monture du sujet et de la stabilité de ses postures. Par exemple, les mesures effectuées pour la 25 détermination de l'angle pantoscopique peuvent être privilégiées devant les mesures effectuées pour le cap dans le cas d'un verre progressif. En effet, les valeurs sont généralement davantage centrées pour le cap que pour l'angle pantoscopique, de sorte que leur dispersion est moindre.

Ce choix peut être fait préalablement, au début des mesures, ou au 30 cours du procédé de mesure, en fonction des postures enregistrées. Ainsi, si on constate que la posture est instable lorsque le sujet relève ou baisse la

tête, on privilégiera une diversion haut/bas supplémentaire afin de confirmer les mesures de l'angle pantoscopique, au détriment des autres.

On effectue alors une acquisition en temps réel en enregistrant les valeurs de posture pi après chaque diversion i , et en choisissant les indications de diversion en fonction des ports de tête déjà observés. Par exemple il est avantageux de demander au sujet de tourner plusieurs fois la tête à droite puis à gauche si son angle pantoscopique est très instable. En variante, il est également possible de demander au sujet de lever et de baisser la tête si la mesure de son cap montre qu'il est instable ; les inventeurs ont en effet constaté que, pour la mesure du cap, le sujet avait tendance à mieux replacer sa tête après avoir effectué un mouvement haut/bas ou bas/haut de la tête qu'après plusieurs mouvements droite/gauche. En effet, lors des mouvements de rotation droite/gauche de la tête, le sujet peut avoir tendance à résister ou au contraire amplifier le mouvement et s'arrêter au-delà de la posture naturelle lorsqu'il revient dans la position de référence, faussant ainsi les résultats, alors que lorsque le mouvement de rotation droite/gauche est suivi d'un mouvement haut/bas (ou bas/haut), le cap correspond sensiblement à celui de la position naturelle.

Les inventeurs ont également constaté que les diversions droite/gauche donnent une indication sur la stabilité et l'amplitude de la zone de confort du cap, tandis que les diversions haut/bas donnent une indication sur la stabilité et l'amplitude de la zone de confort de l'angle pantoscopique, et qu'une diversion haut/bas a tendance à recentrer le cap du sujet tandis qu'une diversion droite/gauche a tendance à recentrer son angle pantoscopique.

Connaissant la stabilité du cap et de l'angle pantoscopique du sujet, il est alors possible d'adapter le nombre de diversion ainsi que le type de diversions demandées à celui-ci afin de déterminer de manière optimale sa posture de référence.

On calcule alors la valeur optimale de la posture naturelle sur la base des différentes postures enregistrées pi et les valeurs possibles (étapes 120 et 130), par exemple les valeurs comprises dans un intervalle de confiance.

Durant le processus de mesures, le système pourra automatiquement 5 détecter les instants où le porteur s'approche de la posture de référence (par opposition aux moments où il en est éloigné, parce qu'il est en train de répondre à une instruction de « diversion »). Cette détection pourra notamment s'appuyer sur deux indices :

- a. La posture est suffisamment proche de la posture de référence (limite sur l'angle de cap et angle pantoscopique, position dans l'espace délimité : distance au miroir, position haut bas droite et gauche)
- 10 b. La position est stabilisée : mouvements faibles pendant un lapse de temps déterminé.

Cette détection permettra d'agréger automatiquement les valeurs de 15 postures à prendre en compte dans les calculs de statistiques et permettra d'avoir un processus automatisé.

Pour chaque posture il est possible de prendre la moyenne et l'écart type sur les images vidéo, d'extraire une tendance d'évolution sur la moyenne mobile, etc.

20 A partir de la valeur optimale de la posture naturelle, on détermine alors des résultats de mesures de centrage et de personnalisation (mesure de la distance entre les deux pupilles, la distance verre-œil, etc.).

Selon une forme de réalisation, le système permet d'éditer la valeur de posture parmi les valeurs possibles.

25 Lors de ces éditions, l'opticien voit de manière interactive les nouvelles valeurs des mesures de centrage, la qualité des paramètres (cap et angle pantoscopique) choisis, et le cas échéant une image représentant la posture du porteur afin de vérifier que les paramètres correspondent à la posture qu'il observe sur le porteur ou qu'il souhaite utiliser pour le centrage.

Pour chaque posture il est possible de prendre la moyenne et l'écart type sur les images vidéo, extraire une tendance d'évolution sur la moyenne mobile etc.

On applique alors un poids aux valeurs en fonction d'un modèle de comportement donné. Par exemple un cap proche de zéro sera plus pertinent qu'une valeur élevée, , et un cap enregistré après un mouvement de rotation gauche/droite du visage suivi d'un mouvement haut/bas sera plus pertinent que celui mesuré directement suite à un mouvement de rotation gauche/droite, la diversion haut/bas ayant tendance à recentrer le cap du sujet.

De la même manière, l'angle pantoscopique sera plus naturel après que le porteur ait tournée la tête franchement vers le haut ou vers le bas, plus encore après qu'il ait effectué ces deux mouvements, etc. Par ailleurs, il est également possible d'appliquer un poids à chaque valeur en fonction du type de diversion effectué et du comportement (stabilité). Ainsi, pour l'évaluation du cap, les mesures effectuées suite à des diversions haut/bas peuvent avoir un poids plus important que les mesures effectuées directement après une diversion droite/gauche, puisqu'on a vu que ces premières donnent des résultats plus proches du cap naturel.

On affiche ensuite les résultats obtenus, par exemple sur l'écran du système.

Par ailleurs, il peut s'avérer avantageux d'offrir à l'opticien la possibilité d'éditer le port de tête de référence parmi un ensemble de valeurs acceptables et d'en apprécier l'impact sur les mesures de centrage. Afin d'évaluer qualitativement la pertinence du port de tête choisi, le système permet l'affichage d'une image représentative du port de tête de référence parmi les images enregistrées pendant la phase d'analyse, recalée sur la position des yeux (pour que le passage d'une image à l'autre soit continu) et interpolée pour simuler une position entre deux (ou plus) photos enregistrées. Des techniques telle que l'optical flow ou disparity map

associées à du warping ou triangulation et texture mapping peuvent être utilisées.

Les images de postures peuvent être extrapolées pour simuler une position qui n'a pas pu être enregistrée (sujet ayant un port de tête qui n'est pas du tout naturel devant le miroir). Cette extrapolation peut notamment être réalisée à partir du modèle a priori.

Elle peut par ailleurs être affichée en stéréoscopie tridimensionnelle pour mieux la percevoir.

REVENDICATIONS

1. Procédé d'estimation d'une posture de référence d'un sujet en vue de réaliser des mesures pour la détermination de paramètres pour la fabrication d'un dispositif de correction de vue, comprenant les étapes consistant, pour une pluralité d'arrivées de la tête sur une posture de référence cible à partir d'au moins une posture de diversion :
 - mesurer la posture de référence réelle, pour ainsi obtenir plusieurs ensembles de données de posture de référence réelle, et mémoriser lesdits ensembles de données,
 - à l'aide d'une unité de traitement numérique, traiter lesdits ensembles de données de posture de référence réelle pour obtenir une posture de référence optimale.
- 15 2. Procédé selon la revendication 1, dans lequel la posture de référence réelle est mesurée lors de l'arrivée de la tête sur la posture de référence cible.
- 20 3. Procédé selon la revendication 1, dans lequel au moins deux postures de référence réelles sont mesurées correspondant à deux postures de diversion opposées, et la posture de référence optimale est obtenue en effectuant une moyenne des postures de référence mesurées lors des ces deux postures de diversion opposées.
- 25 4. Procédé selon l'une des revendications 1 et 2, comprenant en outre la détermination d'un intervalle de confiance sur ladite posture de référence optimale.
- 30 5. Procédé selon l'une des revendications 1 à 4, dans lequel la posture de référence cible correspond à une posture dans laquelle le sujet regarde naturellement une cible déterminée.

6. Procédé selon la revendication 5, dans lequel la posture de référence correspond à la posture de vision de loin ou de vision de près du sujet.

5

7. Procédé selon l'une des revendications 1 à 6, dans lequel les données de posture comprennent une valeur d'angle pantoscopique et de cap de la tête du sujet.

10

8. Procédé selon la revendication 7, dans lequel les valeurs d'angle pantoscopique et de cap sont déterminées au moyen de probabilités conditionnelles dépendant des ensembles de données de posture de référence réelle précédents et/ou du type de posture de diversion précédente.

15

9. Procédé selon l'une des revendications 1 à 8, comprenant en outre l'application d'un poids aux données en fonction de leur pertinence respective et du type de diversion associé pour l'évaluation de la posture de référence optimale.

20

10. Procédé selon l'une des 1 à 9 précédentes, comprenant en outre une étape de détermination du plan de Frankfort du sujet.

25

11. Procédé selon la revendication 9, dans lequel on intègre en outre des données du plan de Frankfort dans les données prises en compte pour la détermination de la posture de référence optimale et de l'intervalle de confiance.

30

12. Procédé selon l'une des revendications 1 à 11, comprenant en outre la prise en compte progressive d'un modèle a priori.

13. Procédé selon l'une des revendications 1 à 12, comprenant en outre l'extrapolation de données supplémentaires relatives à des postures de référence qui n'ont pas été prises par le sujet à partir des données enregistrées.

5

14. Procédé selon l'une des revendications 1 à 13, dans lequel la mesure de la posture de référence réelle comprend la localisation de points singuliers (21) sur au moins une image du sujet.

10

15. Procédé selon la revendication 9, dans lequel les points singuliers sont portés par un accessoire (20) fixé sur une monture de lunettes portée par le sujet.

16.

Procédé selon l'une des revendications 1 à 15, comprenant en outre l'édition des données de posture utilisée pour le calcul des paramètres de fabrication du dispositif de correction, à partir

15

- de l'intervalle de confiance et de la posture de référence optimale d'un ensemble de données d'une posture de référence réelle ou extrapolée à partir des ensembles de données réelles,

20

- de la présentation d'une image du sujet dans cette posture et/ou de l'impact du choix de cette posture sur les paramètres de fabrication du dispositif de correction.

25

17. Système d'estimation d'une posture de référence d'un sujet adapté pour être mis en œuvre dans un procédé selon l'une des revendications 1 à 16, comprenant :

30

- des moyens pour mesurer (12, 12'), lors de chaque arrivée sur la posture de référence cible, la posture de référence réelle, pour ainsi obtenir plusieurs ensembles de données de posture de référence réelle,
- des moyens pour mémoriser lesdits ensembles de données,

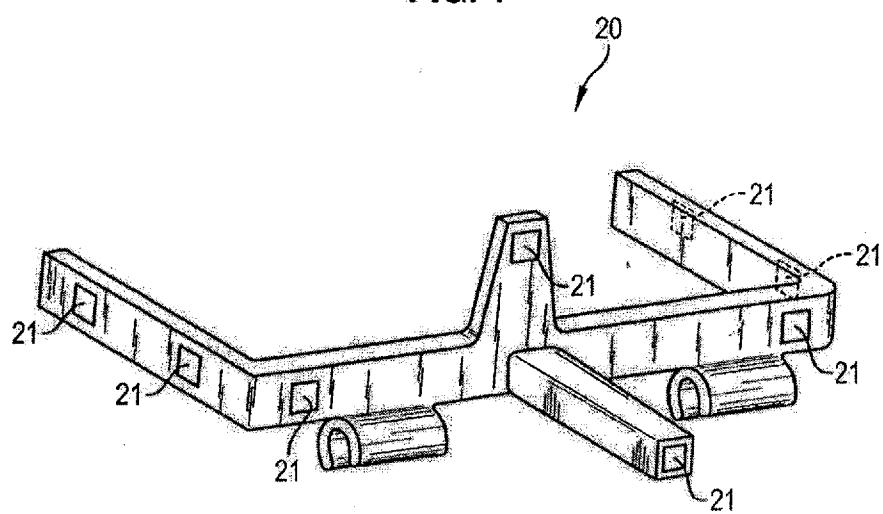
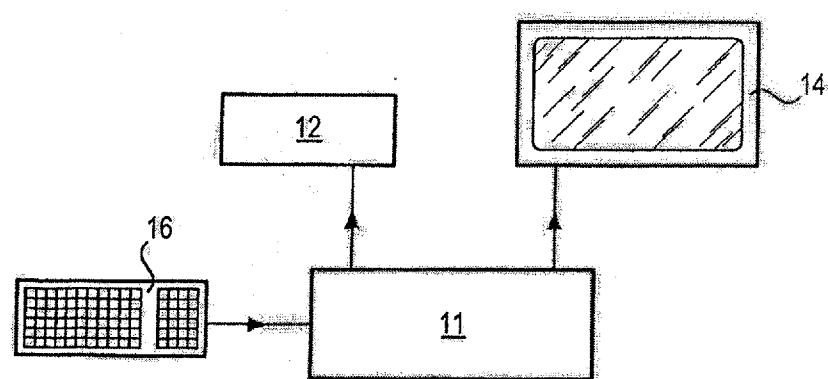
- une unité de traitement numérique (11) adaptée pour traiter lesdits ensembles de données de posture de référence réelle pour obtenir une posture de référence optimale.

5 18. Système selon la revendication 17, caractérisé en ce que l'unité de traitement numérique est en outre adaptée pour obtenir un intervalle de confiance sur ladite posture de référence optimale.

10 19. Système selon l'une des revendications 17 et 18, caractérisé en ce qu'il comprend en outre un dispositif d'affichage (30) portable adapté pour être porté par le sujet, et en ce que les moyens de mesure comprennent un dispositif de capture d'image (12), fixe par rapport au dispositif d'affichage portable (30).

15 20. Système selon la revendication 19, caractérisé en ce que le dispositif d'affichage (30) comprend en outre des cibles visuelles (32).

20 21. Produit programme d'ordinateur comprenant des instructions de code de programme pour l'exécution des étapes du procédé selon l'une des revendications 1 à 16, lorsque ledit programme est exécuté par un ordinateur.

FIG. 1**FIG. 2**

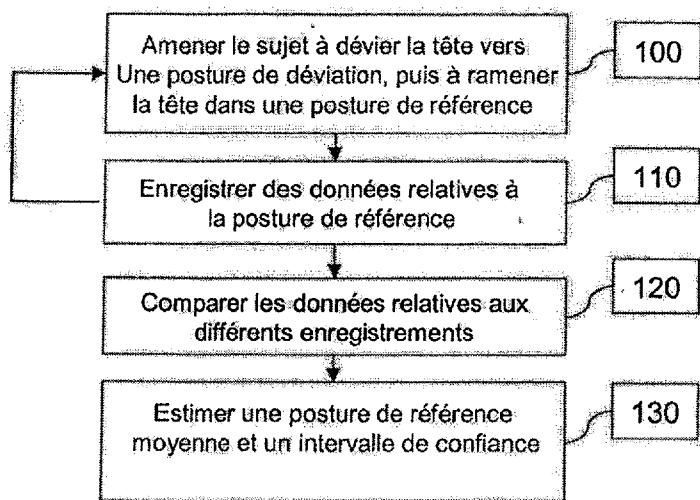
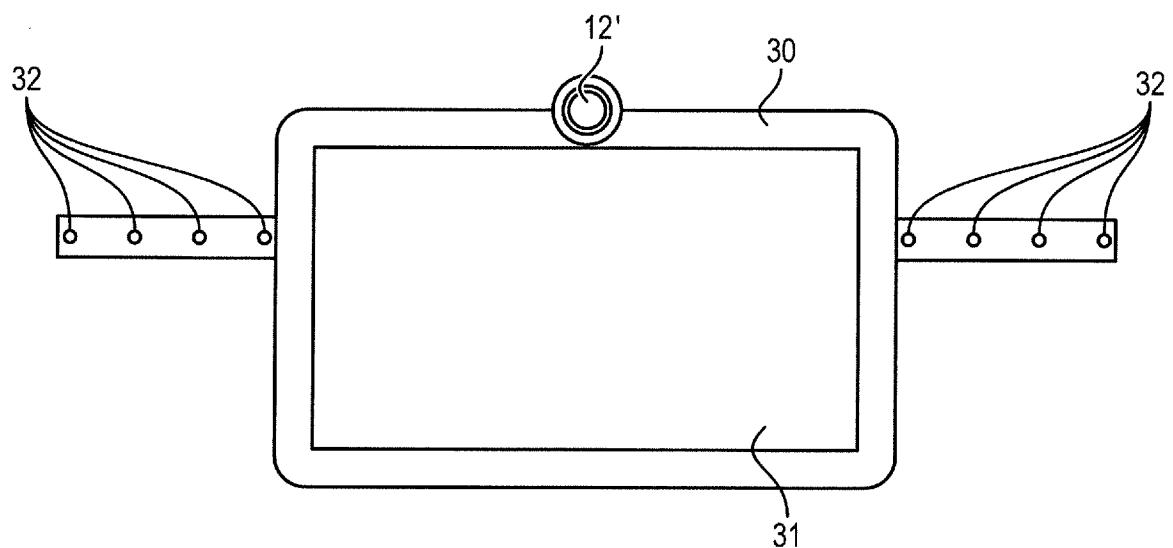


Figure 3

FIG. 4

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No
PCT/EP2011/060304

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER				
INV.	A61B3/032	A61B3/113	A61B3/14	A61B5/11
ADD.				

According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED

Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)

A61B G01C G01B G06T G02C

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used)

EPO-Internal, WPI Data

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
Y	FR 2 892 529 A1 (INTERACTIF VISUEL SYSTEME IVS [FR]) 27 April 2007 (2007-04-27) cited in the application the whole document	1-3,5-7, 17,21
A	----- EP 1 591 064 A1 (RUPP & HUBRACH OPTIK GMBH [DE]) 2 November 2005 (2005-11-02) paragraph [0027]; claim 10	4,8-16, 18-20
Y	EP 1 747 750 A1 (INDO INT SA [ES]) 31 January 2007 (2007-01-31) paragraphs [0029] - [0031], [0059]	1-3,5,6, 17,21
A	----- 7	4,7-16, 18-20
	----- 1-6,8-21	

Further documents are listed in the continuation of Box C.

See patent family annex.

* Special categories of cited documents :

- "A" document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance
- "E" earlier document but published on or after the international filing date
- "L" document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)
- "O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means
- "P" document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

- "T" later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention
- "X" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone
- "Y" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art.
- "&" document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search	Date of mailing of the international search report
30 August 2011	06/09/2011
Name and mailing address of the ISA/ European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Fax: (+31-70) 340-3016	Authorized officer Dighaye, Jean-Luc

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International application No
PCT/EP2011/060304

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)		Publication date
FR 2892529	A1 27-04-2007	EP 1937133 A2		02-07-2008
		WO 2007045694 A2		26-04-2007
		JP 2009512470 A		26-03-2009
		KR 20080075844 A		19-08-2008
		US 2009214086 A1		27-08-2009
<hr/>				
EP 1591064	A1 02-11-2005	AT 485765 T		15-11-2010
		DE 102004021407 A1		17-11-2005
		DE 202005021472 U1		08-05-2008
<hr/>				
EP 1747750	A1 31-01-2007	ES 2264848 A1		16-01-2007
		WO 2005107576 A1		17-11-2005
		JP 4659027 B2		30-03-2011
		JP 2007536043 A		13-12-2007
		US 2007229761 A1		04-10-2007
<hr/>				

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°

PCT/EP2011/060304

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE

INV. A61B3/032 A61B3/113 A61B3/14 A61B5/11 G02C13/00
ADD.

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)

A61B G01C G01B G06T G02C

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés)

EPO-Internal, WPI Data

C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
Y	FR 2 892 529 A1 (INTERACTIF VISUEL SYSTEME IVS [FR]) 27 avril 2007 (2007-04-27) cité dans la demande le document en entier	1-3,5-7, 17,21
A	----- EP 1 591 064 A1 (RUPP & HUBRACH OPTIK GMBH [DE]) 2 novembre 2005 (2005-11-02) alinéa [0027]; revendication 10	4,8-16, 18-20
Y	EP 1 747 750 A1 (INDO INT SA [ES]) 31 janvier 2007 (2007-01-31) alinéas [0029] - [0031], [0059]	1-3,5,6, 17,21
A	----- -----	4,7-16, 18-20
Y	7	
A	-----	1-6,8-21



Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents



Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

* Catégories spéciales de documents cités:

"A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent

"E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date

"L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)

"O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens

"P" document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

"T" document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention

"X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément

"Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier

"&" document qui fait partie de la même famille de brevets

Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée

Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale

30 août 2011

06/09/2011

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale

Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2

NL - 2280 HV Rijswijk

Tel. (+31-70) 340-2040,

Fax: (+31-70) 340-3016

Fonctionnaire autorisé

Dighaye, Jean-Luc

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°

PCT/EP2011/060304

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2892529	A1 27-04-2007	EP 1937133 A2 WO 2007045694 A2 JP 2009512470 A KR 20080075844 A US 2009214086 A1	02-07-2008 26-04-2007 26-03-2009 19-08-2008 27-08-2009
EP 1591064	A1 02-11-2005	AT 485765 T DE 102004021407 A1 DE 202005021472 U1	15-11-2010 17-11-2005 08-05-2008
EP 1747750	A1 31-01-2007	ES 2264848 A1 WO 2005107576 A1 JP 4659027 B2 JP 2007536043 A US 2007229761 A1	16-01-2007 17-11-2005 30-03-2011 13-12-2007 04-10-2007